



La centrale solaire de Thorenc à Andon, projet similaire et à quelques kilomètres du projet de Valderoure.

# Centrale solaire dans les Alpes-Maritimes

## «C'est ici que tout sera dévasté»

Près du village de Valderoure, dans les Alpes-Maritimes, un projet d'installation de panneaux photovoltaïques en pleine forêt porté par Engie menace la ressource en eau d'une dizaine de communes et illustre l'incohérence de la transition énergétique en France.

Par  
**NINA GUÉRINEAU  
DE LAMÉRIE**  
Envoyée spéciale à Valderoure  
(Alpes-Maritimes)  
Photos **LAURENT CARRÉ**

**P**erchée sur de gros rochers, Sandrine Giraud mime le bruit d'une perceuse. «On se demande comment ils vont faire pour planter doucement tous ces panneaux solaires», ironise-t-elle. Autour de l'agricultrice, le 30 juin, s'étend le plateau de Chandy (Alpes-Maritimes). Pins, chênes et sapins habillent ses vallées et des rivières translucides serpentent entre ses parois rocheuses. Des paysages «sauvages» que connaît par cœur la céréalière native de Valderoure, village de 500 habitants en contrebas. Ce jour de canicule, elle nous emmène dans son 4 × 4 sur les lieux d'une future centrale photovoltaïque qui l'inquiète profondément. La trentenaire freine au milieu d'un chemin terreux tracé pour les pompiers en cas d'incendie. On est en pleine forêt. «C'est ici que tout sera dévasté», se désole Sandrine Giraud.

Porté par Engie via sa filiale Engie Green, le parc de 23,2 hectares,

d'une puissance de 15,8 mégawatts, doit être installé à quatre endroits au cœur des parcs naturels régionaux des Préalpes d'Azur et du Verdon. Soutenu par le maire local, le projet est vivement contesté par l'Association de préservation du cadre de vie dans le haut pays 04-06-83 (pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var) ou l'APCV. Car le plateau de Chandy regorge de karsts, ces trous creusés dans la roche à force de ruissellement pendant des centaines de milliers d'années et qui permettent l'infiltration des eaux de pluie vers les réseaux souterrains. Cette éponge calcaire alimente ainsi la source des Bouisses et la rivière Artuby, dont dépendent «onze communes et une trentaine d'irrigants», alerte la fondatrice de l'APCV, Mélodie

Lamotte d'Incamps, assise à l'ombre devant sa maison de famille, non loin de Valderoure.

«Pourquoi construire ça là-haut alors qu'il y a d'énormes blocs de roche ? S'il y a un éboulement souterrain, ça pourrait affecter toute la flotte alors qu'on crève déjà de soif l'été», s'énervait la productrice d'huile d'olive. Une menace aussi identifiée par des experts de l'université de la



Sorbonne venus sur place à la demande du collectif. «Les opérations de concassage, de terrassement, de forage, ainsi que la circulation d'engins lourds, vont forcément modifier la porosité des roches calcaires, donc changer le débit et la pureté des sources», développe l'un des deux, le géologue Christian Gorini. L'étude d'impact du porteur de projet est insuffisante sur cet aspect alors que le karst est absolument à préserver dans un contexte de multiplication et d'intensification des événements météorologiques extrêmes.

#### AUBAINE FINANCIÈRE

Cette source «est primordiale pour notre alimentation en eau potable, ajoute, alarmée, Raymonde Carletti, maire de La Martre (Var), en sirotant un allongé dans un restaurant. C'est aussi le poumon économique de notre département, pour nos agriculteurs et notre activité touristique». Seulement, poursuit-elle, une grande majorité de ses confrères ne partage pas sa position, ces parcs représentant souvent pour eux une aubaine financière. Pour empêcher le début des travaux, Mélodie Lamotte d'Incamps a déposé un recours devant le tribunal administratif de Nice en juin 2024. Dans la foulée, la justice, reconnaissant des faiblesses sur les enjeux de l'eau dans le dossier d'Engie, a mis en pause le permis de construire (accordé par la préfecture trois ans plus tôt) et donné un an au groupe pour renforcer son étude d'impact sur la source des Bouisses. Une enquête publique complémentaire a eu lieu en parallèle du 19 juin au 3 juillet. Résultat, jeudi, la totalité des 405 participants (dont des scientifiques, élus locaux, agriculteurs, chasseurs et une multitude de simples citoyens) affirmaient en ligne leur opposition au projet. En amont du rendu des conclusions, Romain Verron, responsable développement d'Engie Green pour la région Paca, insistait auprès de Libé: «Cela fait plus de dix ans qu'on est sur ce dossier. L'implantation du projet a évité les zones hydrauliques

«S'il y a un éboulement souterrain, ça pourrait affecter toute la flotte alors qu'on crève déjà de soif l'été.»

Mélodie Lamotte d'Incamps  
fondatrice de l'APCV

les plus sensibles tels que les ravins, les têtes de ravins et les secteurs karstiques.» En octobre, l'entreprise assurait dans son complément d'étude d'impact que la future centrale solaire se situerait «dans le périmètre de protection éloigné du captage des Bouisses». Cependant, Engie Green reconnaît «la possibilité d'une pollution des eaux par des particules fines susceptibles de s'infiltrer avec les eaux de pluie vers la nappe phréatique pendant le concassage des roches, pouvant ainsi augmenter la turbidité de l'eau souterraine, puis pouvant ou non se retrouver au niveau du captage des Bouisses». Dans un autre rapport de 2019, Engie promet en conséquence d'entretenir le lit de l'Artuby et de mettre en place des mesures de précaution afin d'éviter «tout déversement ou abandon dans la rivière de béton, d'hydrocarbures, de résidus argileux et autres substances nuisibles».

Des arguments qui ne convainquent ni les opposants au projet, ni les scientifiques de la Sorbonne, ni certains élus locaux. «Leurs études s'appuient sur des cartes réalisées par l'Agence régionale de santé des Alpes-Maritimes il y a plus de vingt ans. Il faudrait redéfinir les périmètres de captage de l'eau potable, en faisant, par exemple, du traçage d'écoulement des eaux. Si cela avait été fait, il serait sûrement impossible d'implanter des panneaux photovoltaïques sur ce domaine», estime Christian Gorini, le géologue de la Sorbonne. «Les études hydrogéologiques réalisées sont relativement ru-



Sandrine Giraud, agricultrice à Valderoure, le 30 juin.

dimentaires: ni le débit ni les paramètres physicochimiques de la source des Bouisses n'ont été mesurés en continu [...], confirme par écrit dans l'enquête publique sa collègue Valérie Plagnes, hydrogéologue et spécialiste des aquifères karstiques. L'absence de ces données ne permet pas de délimiter de façon claire le bassin d'alimentation de la source.»

#### «ÉTUDES BIAISÉES»

De son côté, l'Autorité environnementale souligne dans un rapport sorti fin janvier que les expertises d'Engie sur les conséquences sur la faune et la flore ou sur l'aggravation des risques de feux de forêt, sont

également incomplètes. Ce, alors que «le site du projet prend place au sein d'un espace présentant de forts enjeux en termes de biodiversité». De fait, ces vallées abritent de nombreuses espèces vulnérables, dont des chauves-souris, l'aigle royal ou l'orchidée Orchis de Spitzel.

Face aux critiques, Romain Verron, d'Engie Green, répond que les endroits ont été choisis avec, entre autres, les services de l'Etat, le maire de Valderoure et l'Office national des forêts. De plus, des mesures compensatoires «100% locales» sont prévues avant, pendant et après les travaux. «On replantera environ quatre fois le nombre d'arbres défrichés», dit-il. Après ce 3 juillet, les conclusions de l'enquête publique seront soumises au préfet des Alpes-Maritimes, qui choisira de renouveler ou pas le permis de construire. «Si c'est renouvelé, on retournera au tribunal, et ce sera à nouveau au juge de statuer», prévient Mélodie Lamotte d'Incamps, propriétaire d'un bout de forêt bordant la future piste d'accès à la centrale.

Et si le tribunal de Nice penchait en faveur du promoteur? «On s'attachera aux arbres», soutient Jean Comte, secrétaire de l'APCV. Ses membres affirment ne pas être contre les énergies renouvelables. Mais d'abord, «couvrons tous les parkings, les friches industrielles et les toits avant de venir ici, soupire Sandrine Giraud, l'agricultrice. Là, au nom de l'écologie, on bousille les espaces naturels, les sources, les bois...» Preuve en est, dans le bourg voisin, à Séranon, le chantier d'un autre site solaire de 15,8 hectares a défiguré «un super coin à champignon», s'attriste Mélodie Lamotte d'Incamps. A Peyroules, la centrale

solaire composée de 40 000 panneaux et inaugurée par Engie Green au printemps, a été construite au milieu de prairies riches en biodiversité. Et à Andon, 37 hectares de bois ont été défrichés à flanc de falaise.

Leur point commun, selon l'ingénieur écologue Pierrot Pantel? «Toutes les études d'impact sur lesquelles je me suis penché étaient biaisées, voire mensongères, attaque-t-il. Les enjeux de biodiversité ne sont jamais présentés avec sincérité, mais en plus «oublie» des espèces en voie de disparition ou en grande fragilité sur le terrain. Par exemple, à Séranon, l'étude d'impact de Voltalia ne mentionne même pas la potentille blanche, alors que des botanistes suivent son évolution depuis 130 ans. Ces projets sont la poule verte aux œufs d'or des industriels. Les forêts sont sacrifiées sur l'autel de la rentabilité.» Des lacunes ont aussi été identifiées par l'autorité environnementale dès 2023. «En trois ans, trois parcs photovoltaïques ont été construits au cœur du parc régional naturel du Verdon et des Préalpes d'Azur, ce qui a entraîné la destruction de plus de 160 hectares de forêt. Il faut que cela cesse», enchaîne Mélodie Lamotte d'Incamps.

#### «COUP DE FREIN»

Cette ruée vers le soleil a démarré à l'implantation d'un poste source - ouvrage qui permet le renvoi de l'électricité produite dans le réseau public de distribution - à Valderoure en 2021, explique l'élue Raymonde Carletti. Ces prochaines années, 50 projets photovoltaïques y seront raccordés, avait annoncé RTE en 2022. La ruée a aussi été encouragée par la facilité de poser des panneaux solaires au sol plutôt que sur des bâtiments. Pour autant, Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables, relativise. «Ces centrales sont de taille raisonnable, dans une région où le solaire est très loin d'être développé, contrecarre-t-il. Et si l'on veut tenir les objectifs nationaux de production, il n'y a pas 50 façons: les toits et zones artificialisées ne suffiront pas.» En 2023, la capacité photovoltaïque installée en France était d'environ 20 GW. La marche reste grande pour atteindre les 100 GW de photovoltaïque en 2050 souhaité par le gouvernement.

Toutefois, celui-ci reconnaît aussi le paradoxe: ces deux dernières années, l'installation de panneaux sur les toitures de gros hangars ou des parkings s'était beaucoup développé. Mais «l'an dernier, l'Etat a mis un gros coup de frein parce que ça coûtait trop cher. Donc les projets de centrales au sol ont repris du galon», déroule Jules Nyssen. Aussi, la loi de «simplification», récemment adoptée, assouplit les obligations de solarisation des parkings. «A un moment il faut être clair. Soit on veut faire du solaire sur de l'artificialisé et on le permet. Soit on veut de l'électricité moins cher, et alors on construit sur certains endroits au sol», pose le président du SER. Dans le haut pays grassois, le choix semble déjà avoir été entériné, au grand dam des habitants. ◀



Une des zones d'extension de la centrale photovoltaïque de Séranon, vers Valderoure.